

Réunion du 4 mai 2023

Procès-verbal N° 32

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. JC. PIBOIN, G. MARTIN, M. L. ERAY

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, M. M. PINGUET

RAPPEL

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement page 130 de l'annuaire du District 2022/2023. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte.

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MATCHS NON-JOUÉS

RAS

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

MARZY 3 / E. GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS/GARCHIZY 2 – match n° 51368.2 du 7 mai 2023

Le match initialement prévu à 15h est avancé à 13h.

Accord des deux clubs et de la Commission.

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

VARZY 2 / LUTHENAY 2 – match n° 51403.2 du 7 mai 2023

Le match initialement prévu le 7 mai 2023 est reporté au 21 mai 2023, à 13h.

Accord des deux clubs et de la Commission.

3 – FORFAITS

RAS

4 – COURRIEL

Du club de COULANGES

Attestation reçue de la mairie de MAGNY-COURS autorisant l'utilisation des installations sportives le 14 mai et le 4 juin 2023.

En cas d'indisponibilité du terrain de MAGNY-COURS, les matchs seront reprogrammés sur le terrain de COULANGES.

De la Ville de COSNE/LOIRE

Impraticabilité du terrain de rugby cause travaux le 23/04/2023 pour la rencontre de D2A COSNOIS 1 / VARZY 1, match n°50173.2.

De ce fait, la Commission **reporte cette rencontre au 21 mai 2023**, celle-ci devant se dérouler impérativement avant les deux dernières journées de championnat.

La Commission laisse la possibilité aux deux clubs de s'entendre pour jouer cette rencontre le jeudi 18 mai 2023 (Ascension).

Déclaration de tournoi du club de ST SAULGE le 24 juin 2023.

Droits de tournoi 26€

5 – DOSSIER TRANSMIS

RAS

6 – CALENDRIER GENERAL SENIORS : MODIFICATIONS

RAS

7 – COUPES DÉPARTEMENTALES

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les qualifiés :

COSNE N3

VAUZELLES R2

NEVERS BANLAY R3, NEVERS CHALLUY SERMOISE R3

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

Les qualifiés :

COULANGES D1, GUERIGNY URZY D1, POUQUES D1

CORBIGNY D2

COUPE DE L'AMITIE

Les qualifiés :

E. MON TSAUCHE-MOUX-BRASSY 1

E. CORANCY-CHATEAU ARLEUF 1

CORBIGNY 3
TANNAY 1

COUPE FÉMININE

Les qualifiés :

COULANGES 1
COSNE 1
NEVERS FC 2
SNID 1

En raison de l'indisponibilité du stade des Halles à Decize, pendant le week-end de la Pentecôte, à l'issue du tirage, le SNID jouera le match aller des demi-finales sur terrain adverse. Le match retour sera programmé au stade des Halles.

**LE PROCHAIN TIRAGE DES ½ FINALES DES COUPES AURA LIEU LE
MERCREDI 10 MAI 2023 A 18H30 CHEZ NOTRE EQUIPEMENTIER
SPORT COMM (41 bd Pré Plantin 58000 NEVERS)**

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 - MATCH NON-JOUE

Critérium Féminin

Journée du 4 décembre 2022

COULANGES 1 / COSNE 1 – match n° 50695.1 – fixé le 21 mai 2023

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 26 février 2023

Critérium Féminin

CHARRIN 1 / SNID 1 – match n° 50666.2

Le match initialement prévu le 26 février est reporté au 21 mai 2023.

Accord des deux clubs et de la Commission.

3 – COURRIEL

Du club du SNID

Stade des Halles à Decize indisponible du 27 au 29 mai 2023 (fête foraine).

4 – COUPE FÉMININE

Pour la saison 2022-2023, la Coupe Féminine est composée d'un total de 10 équipes.

DÉROULEMENT DE LA COUPE FÉMININE

1/2 Finale Aller => le 28 mai 2023

1/2 Finale Retour => le 11 juin 2023

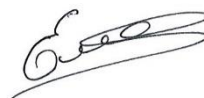
Finale => le 17 juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 11 MAI 2023 A 17H00

Le Président
Bernard MAY



Le secrétaire de séance
Lionel ERAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.